

## MS Micropile Grout

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

<b>Nom du produit</b>	MS Micropile Grout
<b>Identificateur du produit</b>	MS Micropile Grout
<b>Numéro de la FS</b>	0060
<b>Famille du produit</b>	Produits de construction-Coulis
<b>Fabricant / Fournisseur</b>	Matériaux King et cie, 3825 Alfred-Laliberté, Boisbriand, QC, J7H 1P7, www.kpmindustries.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Matériaux King et cie, (800) 430-4104, 8:30am-4:30pm
<b>Utilisation</b>	Coulis sans sable, haute performance, à retrait compensé. Le MS Micropile Grout est un coulis expansif à retrait compensé, sans sable préalablement mélangé et ensaché en usine. Il contient du ciment Portland, de la fumée de silice ainsi que d'autres adjuvants soigneusement choisis. Il est pompable, idéal pour l'injection lors de l'installation de pieux.

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Effets potentiels sur la santé

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation; ingestion; contact avec la peau; contact oculaire.
<b>Inhalation</b>	L'exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut rendre la peau sèche, ainsi que causer de l'inconfort et de l'irritation.
<b>Contact avec les yeux</b>	La poussière peut provoquer une irritation immédiate ou tardive ou de l'inflammation.
<b>Effets d'une exposition de longue durée (chronique)</b>	Le risque de blessure dépend de la durée et du niveau d'exposition.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	Concentration %	Autres identificateurs
Ciment Portland	65997-15-1	60-100%	
Fumée de silice	69012-64-2	5-10%	

**Notes** D'autres additifs non contrôlés par le SIMDUT ou toute autre loi.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

<b>Inhalation</b>	Consulter un médecin en cas de malaise ou si les symptômes de toux ou autres ne se calment pas.
<b>Contact avec la peau</b>	Obtenir une assistance médicale en cas d'éruption cutanée, de brûlure, d'irritation, de dermatite ou d'exposition prolongée sans protection au ciment mouillé, à des mélanges de ciment ou à des liquides provenant de ciment mouillé.
<b>Contact avec les yeux</b>	Immédiatement rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes,

<b>Ingestion</b>	<p>tout en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin en cas d'éraflures.</p> <p>NE JAMAIS rien administrer par la bouche à une victime qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. NE PAS FAIRE VOMIR. Si conscient, donner un verre d'eau ou de lait. Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin.</p>
<b>Note au médecin</b>	<p>Notes supplémentaires - Silicose - Il y a trois (3) types de silicose:</p> <p>1) Silicose chronique simple - qui résulte d'une exposition à long terme (plus de 20 ans) à de faibles quantités de silice cristalline respirable. Des nodules d'inflammation chronique et des lésions provoquées par la silice cristalline respirable se forment dans les poumons et au niveau des ganglions lymphatiques de la poitrine. Cette maladie peut s'accompagner de difficultés respiratoires et ressembler à une broncho-pneumonie chronique obstructive.</p> <p>2) Silicose accélérée - survient après une exposition à des quantités plus importantes de silice cristalline respirable pendant une période plus brève (5-10 ans). L'inflammation, les lésions et les symptômes progressent plus rapidement dans le cas d'une silicose accélérée que dans le cas d'une silicose simple.</p> <p>3) Silicose aiguë - résulte d'une exposition de courte durée à de très grandes quantités de silice cristalline respirable. Les poumons deviennent très enflammés et peuvent se remplir de liquide, provoquant d'importantes difficultés respiratoires et de faibles taux d'oxygène dans le sang.</p> <p>Une fibrose massive progressive peut avoir lieu dans le cas de silicose simple ou accélérée, mais elle est plus courante avec la forme accélérée. La fibrose massive progressive résulte.</p>

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Ne brûle pas.
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucun connu.
<b>Dangers particuliers que pose le produit chimique</b>	Aucun connu.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions</b>	Éviter l'inhalation du produit ainsi que le contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche signalétique.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.
<b>Méthode de confinement et de nettoyage</b>	Éviter les actions qui dispersent le produit dans l'air. Racler le produit mouillé et le mettre dans un récipient. Laisser le produit sécher ou se solidifier avant de le jeter. Transférer dans un contenant fermé hermétiquement et bien identifié pour en disposer selon la méthode appropriée.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Manutention</b>	<p>Toujours avoir une bonne hygiène industrielle et respecter les consignes de sécurité. Le produit en sac est lourd et pose des risques tels que des entorses et foulures du dos, des bras, des épaules et des jambes lorsqu'il faut le soulever et le malaxer. Empilez les matériaux ensachés de façon sécuritaire pour éviter qu'ils tombent.</p> <p>Éviter de produire de la poussière. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate.</p>
<b>Entreposage</b>	<p>Entreposer dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : sec. Entreposer dans le récipient d'expédition original étiqueté. Tenir à l'écart de la nourriture et de l'eau potable. Empilez les matériaux ensachés de façon sécuritaire pour éviter qu'ils tombent.</p>

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Appellation de la FS:	MS Micropile Grout - Ver. 1
Numéro de la FS	0060
Date de préparation	le 01 mai, 2012

Chemical Name	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Ciment Portland	1 mg/m <sup>3</sup> (R) A4		5 mg/m <sup>3</sup> (R)			

**Commentaires sur les limites d'exposition** Les émissions provenant des systèmes de ventilation ou de travail doivent être vérifiées pour s'assurer de leur conformité avec les lois sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il peut être nécessaire de modifier l'équipement pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**Contrôles d'ingénierie** Si l'utilisation du produit génère de la poussière, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition de contaminants aériens en dessous de la limite d'exposition.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux et du visage** Des lunettes de sécurité approuvées doivent être portées, sur la base de l'évaluation des risques effectuée.

**Protection de la peau** De l'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à exécuter. Cela comprend des gants, des combinaisons et des chaussures.

**Protection des voies respiratoires** L'utilisation d'un respirateur approuvé, basée sur une évaluation des risques est nécessaire. La protection respiratoire doit être choisie selon les niveaux prévus ou connus d'exposition et le travail à effectuer.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Apparence	Poudre Solid.
Odeur	Sans odeur
Seuil de l'odeur	Pas disponible
Point d'ébullition	Pas disponible
Point de congélation	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	2.5
pH	Pas disponible
Coefficient de répartition n-octanol/eau	Pas disponible
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/explosivité	Pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/explosivité	Pas disponible
Température d'auto-ignition	Pas disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Habituellement stable.
Conditions à éviter	Eau, teneur en eau ou humidité.
Matières incompatibles	Inconnu.

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.
<b>Possibilité de réactions</b>	Inconnu.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

CL50: Aucun renseignement trouvé.

DL50 (orale): Aucun renseignement trouvé.

DL50 (cutanée): Aucun renseignement trouvé.

### **Cancérogénicité**

CIRC : Groupe 3 – Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain. ACGIH® : A4 – Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Signification des abréviations

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Corrosion/irritation de la peau, Corrosion/irritation des yeux, Effets d'une exposition de courte durée (aiguë), Effets d'une exposition de longue durée (chronique), Sensibilisation des voies respiratoires et/ou de la peau, Tératogénicité / embryotoxicité, Toxicité pour la reproduction, Mutagénicité, Produits toxicologiquement synergiques

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Remarques générales** Il n'y a pas d'effets importants ou de dangers critiques connus.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

La production de déchets devrait être évitée ou minimisée autant que possible. Éliminer le surplus et les produits non-recyclables par le biais d'un entrepreneur agréé en élimination de déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit respecter en tous les cas les lois de la protection de l'environnement et de l'élimination de déchets, ainsi qu'à toutes lois locales ou régionales applicables. Évitez la dispersion des matériaux renversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction. Entreposer le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Entreposage à la Section 7 de la présente fiche signalétique.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### **Renseignements sur le transport**

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

### **Autres informations relatives au transport**

**Renseignements particuliers sur le transport** Sans objet

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### **Canada**

**Classification SIMDUT**



Catégorie D2A



Catégorie E

D2A - Matières très toxiques; E - Matières corrosives

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

## 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**Fiche signalétique préparée par** Matériaux King et cie

**Numéro de téléphone** 450-430-4104

**Date de préparation** le 01 mai, 2012

**Avis** Selon le meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni KPM Industries Ltd, ni aucune de ses filiales, ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit pour la l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.